

**44<sup>e</sup> session du comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC  
et Forum public de l'OMC  
Genève, 7 au 9 octobre 2019**

MM. Jean BIZET, sénateur de la Manche, président de la commission des affaires européennes du Sénat, et Buon TAN, député de Paris, rapporteur pour avis des crédits du commerce extérieur de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, ont participé, lundi 7 octobre 2019 à la 44<sup>e</sup> session du comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de l'UIP puis, les 8 et 9 octobre, au Forum public annuel de l'OMC, à Genève. Cette année, cette session était consacrée à la l'adaptation du commerce à un monde en évolution.



*MM. Buon TAN, député, et Jean BIZET, sénateur*

Le comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC a entendu, au siège de l'UIP, Mme Sunanta Kangvalkulkij, présidente du Conseil général de l'OMC et représentante permanente de la Thaïlande, sur la situation de l'OMC et la préparation de la 12<sup>e</sup> conférence ministérielle de juin 2020. Elle a notamment indiqué travailler sur quelques axes en vue de cette conférence ministérielle : la pêche, l'accord sur les aspects de propriété intellectuelle touchant le commerce (ADPIC), le traitement des litiges au sein de l'OMC, les droits de douane sur le commerce électronique (même si, sur ce point, l'unanimité paraît difficile à obtenir), les investissements pour le développement, le traitement des micros entreprises, les femmes et la réglementation du commerce. Les questions relatives au traitement des notifications par les États et à l'amélioration de la transparence des membres de l'OMC sont également en discussion au sein de l'OMC.

Un large tour de table sur ces sujets s'est tenu. M. Bernd Lange, député européen, coprésident du comité de pilotage, a insisté sur l'importance d'un accord sur les subventions à la pêche (qui devrait intervenir avant la fin de l'année 2019) et la réforme de l'Organe d'appel de l'OMC. Mme Sunanta Kangvalkulkij a répondu qu'un facilitateur avait été désigné (le représentant permanent de la Nouvelle-Zélande) pour proposer des pistes de réforme concernant cet organe ; il devrait présenter des instruments dès la semaine prochaine.

M. **Buon Tan** s'est demandé si dans un environnement marqué par la fluctuation des taux de change, les mesures de protectionnisme, les prises de position hostiles au multilatéralisme et la fin prochaine de l'Organe d'appel, l'OMC ne devrait pas être plus proactive plutôt que s'en tenir à constater les problèmes qui surviennent et avoir un train de retard lorsque des pistes de solution sont trouvées.

M. **Jean Bizet** a fait observer que le traitement d'une procédure de litige prend trop de temps ; elle s'accompagne souvent de la disparition d'entreprises. Des parlementaires ont émis l'idée de mettre en place des mesures conservatoires afin de préserver l'équilibre de la concurrence et assurer la survie d'entreprises. Les différends doivent être réglés plus rapidement afin de permettre à l'OMC d'être plus réactive.

Le 8 octobre, MM. Jean Bizet et Buon Tan ont assisté à l'ouverture du Forum public de l'OMC. M. Roberto Azevêdo, directeur général, a présenté le contexte dans lequel se déroule le forum auquel 3200 personnes se sont inscrites (+ 30 % par rapport à 2018). Il a, en particulier, échangé avec M. Jeffrey Sachs, professeur et directeur du centre pour le développement durable de l'Université de Columbia, sur les menaces pesant sur le multilatéralisme, le système commercial mondial étant mis en péril, selon ce dernier, par la volonté des États-Unis de conserver sa domination commerciale mondiale face à la montée de la Chine. M. Sachs a également fait valoir que l'enjeu de l'OMC devrait également être d'assurer la cohérence du système commercial international avec les impératifs du développement durable. Ainsi un pays devrait avoir le droit d'imposer une taxe à la frontière pour ses échanges avec un pays ne respectant pas ses engagements en matière de climat et de développement durable.

Dans l'après-midi, MM. Jean Bizet et Buon Tan se sont entretenus avec M. Jean-Marie Paugam, représentant permanent de la France auprès de l'OMC, et Mme Cécile Mahé, son adjointe. Un point a été fait sur les discussions relatives à la réforme de l'OMC, le Conseil général ayant fini par se saisir de ce dossier, le problème étant que chaque membre a sa propre conception de la réforme. La France développe une action pragmatique estimant que les problèmes soulevés par l'administration américaine ne sont pas sans fondement (rétablir une équité de concurrence - un *level playing field* - ce qui impose de revoir la conformité des subventions, de l'effectivité des notifications, etc.) ; ils doivent se lire dans le contexte d'investissements massifs de la Chine pour acquérir des positions dominantes dans des secteurs jusqu'à présent contrôlés par les Américains ce qui a déclenché une réponse radicale de leur part. Des pans entiers de l'OMC (Afrique, Asie du Sud-Est, pays andins dit bolivariens, conduits par l'Inde et l'Afrique du Sud) ne souhaitent pas se lancer dans une telle réforme afin de s'en tenir à l'agenda de Doha (suppression des subventions agricoles prioritairement). D'autres demandent une modernisation de l'OMC (Amérique latine, Océanie, pays développés) mais le groupe de Kerns en leur sein veut donner une priorité à l'agriculture. Les États-Unis ayant la Chine en ligne de mire estiment que l'OMC est sous-dimensionnée et se sont tournés vers l'unilatéralisme et le bilatéralisme, même s'ils sont satisfaits des sanctions infligées le 2 octobre dernier par l'Organe de règlement des différends (ORD) pour subventions illégales versées à Airbus.

Un tour d'horizon de différents sujets a également été fait : gestion des différends au sein de l'OMC, positionnements de la Chine et de l'Inde, réforme de l'ORD, accord sur les subventions à la pêche, reconduction du moratoire sur le commerce électronique, contentieux de propriété intellectuelle.

Le 9 octobre, à 8h30 MM. Jean Bizet et Buon Tan ont participé à la réunion parlementaire organisée par l'UIP dans le cadre du Forum public de l'OMC. Cette réunion était consacrée

au commerce numérique. Mme Marie-Pierre Vedrenne, députée européenne, a présenté les positions du Parlement européen.

M. **Jean Bizet** a exprimé le regret que l'Union européenne n'ait pas conscience d'être le premier marché économique mondial avec ses 550 millions de consommateurs et laisse les États-Unis et la Chine capter 90 % de la valeur ajoutée du commerce électronique. L'Europe dispose d'une avance éthique avec le règlement général sur la protection des données de 2016. Mais l'éthique ne doit pas toujours l'emporter sur l'économie. Si l'Europe veut être un acteur mondial important, la direction générale de la concurrence, dont la politique a été conçue dans les années 1960, doit évoluer. Il faut parvenir à taxer les géants du numérique, la taxe d'un milliard d'euros que va verser Google à la France pour le règlement de ses contentieux judiciaires n'étant pas la meilleure solution. L'OCDE devrait définir précisément ce qu'est un établissement stable, chaque pays pouvant récupérer une quote-part de taxe.

—\*—